

Adresse de la société populaire et montagnarde de Roquevaire, département des Bouches-du-Rhône, lors de la séance du 22 fructidor an II (8 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et montagnarde de Roquevaire, département des Bouches-du-Rhône, lors de la séance du 22 fructidor an II (8 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 347;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15660_t1_0347_0000_2

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Séance du 22 fructidor an II

(lundi 8 septembre 1794)

Présidence de BERNARD (de Saintes)

1

A l'ouverture de la séance, un secrétaire fait lecture de la correspondance, dont extrait suit :

La société populaire de Roquevaire^a, district d'Aix, [département des Bouches-du-Rhône]; la société populaire et les autorités constituées de Tarare^b; l'administration centrale du département des Hautes-Pyrénées^c, la société populaire de Wissembourg^d, le dixième bataillon du Var^e, les administrateurs du district de Mont-Adour^f, la société populaire de Langres^g; celle de Montbrond^h, département de la Charente; les employés à l'administration du district de Revelⁱ, département de Haute-Garonne; la société populaire de Cabrespine^j, district de Carcassonne; celle de Seix^k, district de Girons; celle de Salsigne^l; la société populaire et la commune de Cloye^m, district de Dun-sur-Loir, félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux, son énergie dans les journées des 9 et 10 thermidor, la chute du scélérat Robespierre, les succès des armées de la République, et l'invitent à rester à son poste.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de ces différentes adresses (1).

a

[La société populaire et montagnarde de Roquevaire, département des Bouches-du-Rhône, à la Convention nationale, le 1^{er} fructidor an II] (2)

Représentans,

Vous venez de rendre dans vos séances des 9 et 10 thermidor la liberté au peuple français,

vous avez frappé de la foudre nationale trois tyrans et leurs complices, vous avez anéanti ces nouveaux Catilina qui avoient su réunir l'affection du peuple pour mieux l'enchaîner, vous avez donné un nouvel essor à l'opinion des républicains français, comprimée depuis quelques tems par l'ascendant despotique du tyran Robespierre sur l'opinion publique.

Grâces vous soient rendues, Représentans, recevez avec l'hommage de notre reconnaissance, le serment que nous avons renouvelé de vous rester fidèlement attachés; les réputations usurpées ne nous en ont jamais imposé, et ne nous éloigneront jamais du véritable point de ralliement, nous n'avons jamais eu de confiance entière qu'à la Convention nationale, oui, législateurs, la commune de Roquevaire n'a jamais perdu de vue cette Montagne sainte, une poignée d'ex-nobles et de ci-devant prêtres ont bien pu égarer quelques cultivateurs qui vivoient à leurs dépens et exécutoient leurs ordres, mais les coupables ont disparu, l'énergie des patriotes a sauvé l'honneur de cette commune, et la République une et indivisible y est seule respectée.

Représentans, vous avez de nouveau sauvé la Patrie, achevez ce que vous avez si bien commencé; mais depuis l'aurore de la révolution jamais la nation française ne fut plus sublime que dans les journées des 9 et 10 thermidor; périssent tous les traîtres qui oseroient s'insurger contre le peuple français, périssent tous les dominateurs, et tous ceux enfin qui craignant de voir leurs crimes découverts, voudroient réduire le peuple à un silence destructeur de la Liberté.

Vive la République ! vive la Montagne !

VERAN, président, RIBAL, TURCAT, secrétaires.

La municipalité de Roquevaire donne l'adhésion la plus complète à l'adresse ci-contre.

TURCAT, maire, et cinq autres signatures.

Le comité de surveillance et révolutionnaire de la commune de Roquevaire donne son entière adhésion à l'adresse ci-contre.

CHAUNERY, président, et 4 autres signatures.

(1) P.-V., XLV, 145.

(2) C 320, pl. 1 317, p. 23.